Saint Jean de Thurigneux	**Conseil municipal N° 6/2021 du 1ER juin 2021** **Convocation en date du : 25/05/2021** **Affichée le** : 25/05/2021

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé					X	M NAVEAU Vincent	1er juin 2021
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : 1 personne présente (Thurignacienne)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 07 minutes par Monsieur le Maire.

Mme Sandrine TOMAS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec les présentations aux membres du conseil de Mme Marie-Odile PRAT, nouvelle secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire remercie toute son équipe pour le travail qu'elle a effectuée depuis un an.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°5/2021 de la séance

- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu précédent ;
- Tarifs cantine rentrée scolaire 2021 - 2022 ;
- Gratuité emplacement du marché ;
- Location du logement situé au-dessus du Petit Marché place de l'Eglise
- Désignation du délégué CNAS - personnel ;
- Tour de garde des élections Départementales et Régionales ;

- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
    - Signature arrêté n°9/2021 modification simplifiée du PLU lotissement le Petit Pont
- Questions diverses.

TARIFS DES REPAS SERVIS A LA CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2021 - 2022

Monsieur le Maire, rappelle la décision du conseil en date du 4 mai 2021 de reprendre la gestion de la cantine scolaire et propose de fixer pour l'année scolaire 2021-2022 les tarifs des repas servis dans la cantine pour les élèves.

Il informe l'assemblée que suite au décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 le prix des repas des élèves de l'enseignement public n'est plus encadré. La collectivité peut le fixer librement sous réserve que le prix facturé soit inférieur au prix de revient. Il rappelle que le prix des repas avait été fixé par l'association « Marmiton » à 4.30 euros pour les élèves.

Afin d'assurer la reprise de la gestion, il propose que le tarif de la cantine reste à l'identique soit 4.30 euros par repas, repas sera fourni par le même prestataire. A noter que chaque repas sera préparé obligatoirement avec 20% de bio. Une première information sera faite en ce sens aux parents mentionnant également la reprise de la gestion de la cantine, les modalités des inscriptions semaine 23.

Un bilan annuel du coût de prix de revient de la cantine sera fait pouvant entraîner la révision annuelle du prix du repas.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers dans le projet de la reprise de la gestion de la cantine scolaire, ce service pouvant être étendu aux loyers, location de salle des fêtes et autre...

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

GRATUITE EMPLACEMENT DU MARCHE HEBDOMADAIRE ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-05-02 instaurant l'institution d'un marché hebdomadaire
Et afin de permettre à chacun des nouveaux commerçants de mesurer la fréquentation du marché, Monsieur le Maire propose que le droit de place soit gratuit pour l'année 2021.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DU DELEGUE DU CNAS - PERSONNEL

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation d'un délégué représentant le collège des agents suite à la mutation de la Secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire rappelle que le délégué représentant le collège des élus a été désigné par vote lors du conseil municipal du 8 septembre 2020, et que celui-ci reste inchangé.

Monsieur le Maire propose au Conseil que Mme Marie-Odile PRAT soit désignée comme représentant du collège des agents.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

MISE A DISPOSITON PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a été saisi par une famille de la commune d'une demande de logement d'urgence suite à un important sinistre à leur domicile.

Du fait de l'urgence, une convention précaire a été signée, et le logement situé Place de l'Eglise – 01390 Saint-de-Thurigneux a été mis à leur disposition moyennant une indemnité journalière de dix euros (10€) toutes charges comprises.

Monsieur le Maire souhaite avoir approbation du Conseil Municipal quant à la signature de cette convention.

Soumise au vote « à mains levées » le Conseil municipal (0 abstention, 0 contre) approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que le logement situé Place de l'Eglise devienne un logement dit « d'urgence ».

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Dans le cadre des prochaines élections qui auront lieux les 20 et 27 juin prochains, Monsieur le Maire demandent à l'assemblée de se positionner sur les plannings de ces deux dates.

La complexité étant qu'il y a deux votes distincts, il est nécessaire d'avoir deux fois plus de personnes.

Au vu des plages horaires encore vacantes, Monsieur le Maire va prendre contact avec d'anciens élus pour leur proposer de participer aux bureaux de vote.

Le planning définitif sera transmis aux membres après validation.

DECISIONS PRISE PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS, ARRETE N°09/2021 MODIFICATION SIMPLIFIE DU PLU

Monsieur le Maire informe qu'il a pris arrêté relatif à la modification simplifiée du PLU pour la réalisation du projet du lotissement le Petit Pont.

Il informe que la procédure commence et qu'elle sera clôturée dans le courant de l'automne.

QUESTIONS DIVERSES :

Lotissement les « Lucioles »

Monsieur COQUILLAT a informé Monsieur Jean-Pierre RIBAULT que le constructeur était en liquidation. Les propriétaires ont été mis en relation avec deux nouveaux constructeurs qui devraient reprendre les projets à l'identique.

Enfouissement « Chemin du Plan d'eau » :

Monsieur Jean-Louis LAISSARD qui est en lien avec RSE annonce que les travaux vont démarrer terminant ainsi le « Cœur du Village ».

Le « Pont du Morbier » :

Monsieur le Maire informe que lors des dernières grosses pluies, l'eau étant très haute, il aurait pu avoir un débordement comme il y a eu déjà précédemment. Afin d'éviter un tel risque, un rendez-vous est prévu 18 juin prochain avec Monsieur PELUS du service route et aménagement du Département.

Thuri'mag :

Un premier devis a été établi pour que Thuri'mag de juin soit imprimé par un imprimeur. Un second devis est en attente. Il sera étudié par la suite la pertinence de cette édition de par son rendu, et sa qualité. Il sera alors décidé si l'impression se fera par un prestataire ou par les élus, et le matériel de la mairie.

Cinéma en plein air :

L'équipe municipale étudie la possibilité de faire une voire deux séances de cinéma en plein air.

Un premier devis est déjà parvenu en mairie pour une séance soit un montant de 1 435€ à 1 815€ selon le choix du film.

Un second devis va être demandé avec une seconde séance.

La réflexion se porte également sur la date, le lieu et la mise en place de buvette (réactivation de licence). Une commission de la culture va se réunir pour regarder la faisabilité du projet et son organisation.

***Marché le Mercredi de 16h à 19h* sur la « Place du silo » (en face de l'école)**

Le premier marché aura lieu le Mercredi 9 juin 2021 de 16h à 19h. Actuellement, 4 commerçants se sont manifestés.

Des articles vont paraître dans le Progrès et la Voix de l'Ain.

Un arrêté va être pris pour le stationnement sur la « Place du silo » (en face de l'école).

Des flyers vont être distribués par l'équipe du Thuri'mag. Plusieurs panneaux vont être mis en place pour annoncer le marché.

Table de ping-pong :

La table est ping-pong a été réceptionnée. Elle sera mise en place semaine 23 vers l'espace de jeux pour enfants et la piste de course.

Aménagements :

- ***Du City,*** le devis est toujours en attente.
- ***Du Carrefour des quatre chemins :*** suite à la demande d'un administré, un miroir sera mis en place afin de faciliter la visibilité de la route qui vient du plan d'eau

Cérémonie Monsieur SOQUET :

La cérémonie aura lieu le samedi 12 juin 2021 à la salle des fêtes. La jauge maximale et le protocole sanitaire seront adaptés selon la météo.

Organisation d'une rencontre Agents-Elus :

Une rencontre va être organisée comme en 2020 entre les Elus et les Agents communaux.
La date du 6 juillet 2021 semble adaptée. Un déroulé sera organisé et sera remis à chacun.

Conseil Municipal :

Pour information, il n'y aura pas conseil au mois d'août.

Compte-rendu du Conseil des Jeunes :

Madame Isabelle ROGNARD fait un retour du conseil des jeunes qui s'est tenu le samedi 29 mai dernier.

Plusieurs points sont à noter :

- Plan d'eau
    - Nettoyage du plan d'eau
    - Tonte partielle pour la biodiversité
    - Proposition de refaire les tables
    - Proposition de faire un terrain de pétanque
    - Proposition d'organiser la Fête de la musique ou le marché de Noël ou un parcours sportif
- Installer un tourniquet sur l'espace jeux
- 9 enfants participeront à la cérémonie organisée par les Elus pour les 100 ans de Monsieur SOQUET
- Possibilités des jeunes soient présent au bureau vote pour les prochaines élections

- Etablissement d'une carte d'identité pour les gros arbres de la commune avec le plan du Thuri'mag
- Repérage dans la quinzaine à venir du Petit Patrimoine de la commune
- Réflexion sur la mise en place de brigade verte

Départ de Mme BAISE-GROGNET Elisabeth à 21h45.

Points sur les travaux :

- Pour information, l'entreprise Michel interviendra le 2 juin 2021 à la salle des fêtes.
- Le devis Cholton pour les poteaux incendie chemin du noyer a été validé et signé. La route sera fermée une journée pour refaire l'enrobé.
- Réfection du trottoir route d'Ambérieu en Dombes est impraticable dans sa totalité. Difficulté à accéder au village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

Le Secrétaire de séance,
Sandrine TOMAS

Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU